

# L'EMC en classe de Seconde

## Rappel :

Le programme propose une progression pédagogique offrant à chaque niveau une logique directrice.

En classe de seconde, c'est :

**« La personne et l'État de droit » et  
« Égalité et discrimination ».**

Au lycée, quatre types de compétences sont évalués :

- identifier et expliciter les valeurs éthiques et les principes civiques en jeu
- mobiliser les connaissances exigibles
- développer l'expression personnelle, l'argumentation et le sens critique
- s'impliquer dans le travail en équipe.

Trois démarches sont privilégiées pour la mise en œuvre de cet enseignement :

- le débat argumenté
- les projets interdisciplinaires (type TPE)
- le partenariat

# La séquence d'EMC de Seconde proposée ici s'inscrit dans :

Le thème :

La personne et l'État de droit

L'axe :

Le fonctionnement de la justice

Pour aborder cet axe, trois approches ont été privilégiées :

- L'analyse d'un film documentaire permettant de se familiariser avec l'univers de la justice
- Le récit d'invention s'appuyant sur la maîtrise d'un vocabulaire précis de la justice (vocabulaire acquis grâce au film et à un travail sur un site gouvernemental de la justice)
- Le partenariat avec la Protection Judiciaire de la Justice, concrétisé à travers la rencontre entre un membre de la PJJ et les élèves de la classe. Rencontre articulée autour des écrits d'invention.

# Séance n°1

## Objectifs :

**A partir du film documentaire , « 10<sup>e</sup> chambre », de Raymond Depardon, 2004) :**

- *Se familiariser avec les rouages de la justice, le vocabulaire propre au domaine judiciaire*
- *Définir plus particulièrement le rôle, les fonctions des principaux acteurs d'un procès*
- *Exercer un esprit critique vis-à-vis des décisions prises lors des jugements*

## Déroulement :

- *Diffusion de certains extraits du film (quatre affaires)*
- *Répondre à un questionnaire permettant d'identifier les acteurs et de prendre connaissance du processus judiciaire (chambre correctionnelle)*

# Séance n°2

## Objectif :

- *Etablir un lien entre le film documentaire et les connaissances propres aux élèves*

## Déroulement :

- *Corriger le questionnaire relatif au film documentaire*
- *Définir, à partir du questionnaire et des connaissances personnelles :*



# le rôle des acteurs de la procédure judiciaire

- Juge
- Procureur
- Avocat
- Victime
- Accusé
- Juré
- Greffier

## les mots de la justice

- Appel (procédure en appel)
- Cour d'assises
- Crime (avec exemples)
- Délibérés
- Délit (avec exemples)
- Tribunal correctionnel
- Tribunal de police

## Séance n°3

### Objectif :

*- Procéder à une auto-correction*

### Déroulement :

*- En salle info, à partir du site « Justimemo », correction des définitions et découverte de ce site gouvernemental*

*A noter : le lexique établi est remis à l'enseignant à l'issue de la séance*

## Séance n°4

### Objectifs :

- *Faire écrire les élèves (**récit d'invention**)*
- *Réinvestir des connaissances et les exprimer d'une autre manière*
- ***Préparer la venue d'un membre de la PJJ***

### Déroulement :

- *Une heure en salle info (les écrits seront envoyés à la PJJ)*

## Consigne :

**Inventer le parcours d'un jeune qui se trouve, un jour, confronté à la justice**

## Ce travail d'invention suppose :

- **d'établir la fiche d'identité de ce jeune (sexe ; âge ; lieu de vie ; conditions de vie etc.)**
- **de définir la nature de son crime ou son délit**
- **de retracer tout le processus judiciaire qui s'est alors mis en place (avec toutes les étapes). Pour ce faire, vous devez mobiliser les mots et acteurs de la justice que vous avez définis**
- **de lister toutes les questions relatives à la justice que ce travail d'invention suppose et auxquelles vous n'avez pas de réponse. Ces questions seront traitées par un membre de la Protection Judiciaire de la Jeunesse**

## Séance n°5

**Rencontre, échanges et débats (deux heures)  
avec une professionnelle de la PJJ**

Les exemples d'écrits qui suivent sont restitués  
sans correction, tels qu'ils ont été envoyés à la  
PJJ

Maxime et Hugo, frères jumeaux de 17 ans, vivent dans la banlieue de Paris avec leur mère et leurs huit frères et sœurs. Ils ont un parcours scolaire assez exemplaire malgré l'absence de père et les problèmes financiers que leur mère tente tant bien que mal de résoudre. Seulement, en vue des risques de perdre leurs biens et de se retrouver sans foyer, Maxime et Hugo vont avoir à faire des choix pour permettre à leur famille de rester dans de bonnes conditions.

Alors que Maxime poursuit sa scolarité pour obtenir son diplôme, Hugo choisit de se désinscrire de son lycée afin d'aider sa mère en cherchant un travail. Il trouve un poste de serveur dans un fast-food, mais son employeur le vire deux mois plus tard, provoquant la colère de Maxime, qui ne supporte pas qu'on vire son frère sans raison valable. L'employeur porte plainte pour coups et blessures car Maxime lui a rendu visite avant la fermeture, et pas seulement pour parler.

Mais ce n'est que le début des problèmes pour cette fratrie. Alors que l'employeur du fast-food a finalement abandonner les charges contre Maxime, les deux frères, cherchant le confort de leur famille par n'importe quel moyen, vont franchir les limites du légal : cambriolages, trafics de drogue, vols... Jusqu'à ce qu'ils se fassent dénoncer par des témoins, des jeunes de leur quartier. Placés en garde à vue, ils assument leurs délits et risquent des années de prison et des amendes que leur mère ne peut payer. Hugo risque plus gros que Maxime, car il a perdu son sang froid et blessé un client par balle lors d'un cambriolage de banque.

Yann Durant, 17 ans, vit à Calais dans une cité, dans une famille assez pauvre avec des rapports difficiles avec les membres de sa famille, il a quitté l'école et arrêté ses études.

Yann a commis plusieurs délits, c'est un récidiviste, il a d'abord commis de petits délits avec des vols dans des supermarchés, puis voler des téléphones portables aux personnes qu'il avait repérées dans la rue, et à récemment fait un vol dans une bijouterie à main armée sans rien voler car cela a échoué. Il est déjà connu du service de police.

La police l'a alors surpris chez lui à 5h du matin pour l'emmener au poste. Un processus judiciaire s'est alors mis en place contre son dernier délit ; Une enquête a été ouverte pour trouver les autres auteurs du délit qui restent encore inconnus qui eux sont majeurs. Cependant Yann a été entendu par les policiers, il va être convoqué au tribunal pour entendre sa peine, un avocat lui a été confié, il reste en cellule pour mineurs le temps de passer devant les juges. Le 21 juillet, Yann est passé devant les juges spécialisés pour mineur, il doit rembourser une indemnisation aux gérants de la bijouterie de 5000€, et aller 2 ans dans une prison/école de redressement pour mineur car il est un récidiviste. Il sera suivi par le service de police à sa sortie.

Les mineurs peuvent-ils aller en prison ?

Qui paie l'amende d'un délit de mineur si les parents ne peuvent pas payer ?

A-t-il le droit de rester enfermé le temps avant son jugement ?



Dylan né le 17 février 1999 vient d'avoir 17 ans, il vit dans les quartiers nord de Marseille

Il est l'aîné d'une fratrie de 6 enfants (3 garçons et 3 filles). Son père est incarcéré pour trafic de drogue depuis 3 ans il vit donc avec sa mère et ses frères et sœurs.

Étant très proche de lui, il suit donc les traces de ce dernier.

Ayant arrêté les cours à 14 ans, Dylan multiplie les sorties avec ses copains, joue aux jeux vidéos et est en désaccord avec sa mère.

Lors d'une après-midi passée entre copains, en rentrant chez lui Dylan est repéré par une bande de jeunes âgé de 22 à 25 ans ; ces derniers attirent son attention et lui propose de revendre de la drogue avec son groupe d'amis : Dylan n'étant pas conscient de l'ampleur que peut prendre cette proposition accepte. Les cinq jeunes étant connus pour trafic de drogues et vols à mains armés ayant un casier déjà bien remplis donne un sac à Dylan contenant toute la drogue qu'il est censé vendre. Dylan se prête alors à exécuté cette proposition.

Alors qu'il se prête à exécuter sa tâche, les gendarmes font irruption dans sa cité et le prennent pour cible. Il est alors emmené au commissariat et est placé dans un foyer en attendant son jugement. Quant aux cinq jeunes responsables de l'arrestation de Dylan, ils sont eux aussi arrêtés à la frontière de l'Espagne étant prêt à rejoindre le Maroc.

A quel âge peut on aller en prison ?

Quelles sont les peines qu'encourent Dylan ?

Kevin , habite en banlieue parisienne dans un HLM en compagnie de sa mère et son petit frère Dylan tout juste âgé de 10 ans. Son père est décédé lors d'un accident de voiture le 15 mars 2013 , depuis ce jour Kevin qui était très proche de son père , ne va plus à l'école au grand regret de sa mère. Né le 3 février 1999 , il vient tout juste d'avoir ses 17 ans et a décidé d'organiser une soirée pour fêter ça , elle se déroulera le 26 février chez son amie Maxime , 18 ans qui à accepter que la soirée est lieu chez lui. Lors d'un conflit avec sa mère , Kevin fugue , il c'est fais héberger par son ami chez qui la soirée aura lieu dans à peine 2 jours. Ils en profitent pour établir la liste des invité , les personnes chargés de ramener l'alcool , etc. Nous sommes le jour j , mais des personnes qui ne ce trouvais pas sur la listes font leurs apparition , Kevin ignore qui sont ses personnes jusqu'à ce quel veinent ce présentaient à lui. Il s'agissait des amis de Maxime qui sont âgés de 20-22ans , et pour « pimenter » la soirée ils lui ont proposer de faire tourner de la drogue lors de sa soirée , voir même forcer certaine personne à en prendre. Kevin n'a pas osez daigner cette proposition car il savait que de l'argent lui serais versait en retour , du moins c'est ce que lui on promis les deux individus qui ce sont éclipsé peu de temps après. Alors il remplis donc sa « mission » , et quelque heure après tout les inviter était sous l'emprise de la drogue , sauf Kevin. La musique étant beaucoup trop fortes les voisins ce plaignent et contacte la police qui arrive peu de temps après. Ils frappent à la porte et Kevin paniqué , la drogue à la main leurs ouvris la porte , ils prennent tout de suite l'ampleur de la situation en voyant tout ses jeunes à moitié conscient de ce qui leurs arrivent et Kevin totalement sobre. Il est donc conduit au poste ou ils se trouveras en garde a vue avant de passer l'interrogatoire ou l'attend le policier qui à pu constater l'état des jeunes et de l'appartement qui était dévasté . Leurs et venu pour Kevin de révéler la vérité , et raconta tous ce qui c'était passé , malheureusement vu qu'il fessait sombre Kevin n'a pas pu identifié le visage de ses deux individus qui lui on proposais un marché. Il est donc accusé et devras passer devant la justice , mais dans tout les cas Kevin seras placer en prison pour avoir droguais des mineurs contre leurs volonté.

-Morgan Delatour

-15 ans.

-Guingamp, Côtes-d'Armor (22).

-Habite dans un pavillon de 300m<sup>2</sup> avec sa mère et son frère.

-Espoir au centre de formation de l'EA Guingamp.

-En 2013 il est arrêté pour trafic de stupéfiants il est prit avec 30g de résine de cannabis dans les poches.

-En effet, le petit Morgan dealait de la résine de cannabis à ses coéquipiers.

-Morgan s'approvisionnait chez Frédéric son oncle également passé par le centre de formation de l'EA Guingamp mais qui a dû arrêter le football sur une grave blessure. Il s'est converti en trafiquant de drogue pour gagner sa vie. Morgan a dénoncé son oncle.

-Morgan a commit un délit mais comme il est mineur il aura un traitement de faveur par rapport à un individu majeur.

-Son oncle Frédéric lui a commit un crime il dirigeait plusieurs dealers.

-Frédéric va passer devant une cour d'assises, il risque de faire de la prison.